

PROTOCOLE ACTION EN CAS DE SUSPICION OU CAS CONFIRME COVID ELEVE



L'élève est à l'école et présente des symptômes



L'élève est isolé au niveau de l'administration. Un masque est fourni à l'enfant quel que soit son âge.



Appel à la famille qui vient chercher l'enfant dans les meilleurs délais



Consultation médicale. Au retour à l'école, un certificat médical de reprise est souhaitable



L'élève a été en contact avec une personne (adolescent/adulte) ne portant pas le masque et confirmée COVID



L'enfant doit rester sous surveillance pendant 7 jours à la maison. En cas de symptôme, une consultation médicale s'impose.



Si aucun symptôme n'apparait durant la période, retour à l'école.



Si l'enfant vit sous le même toit que la personne infectée, le délais d'éviction est porté à 14 jours et la présentation d'un test accompagné d'un certificat médical de reprise est exigée avant la reprise.



L'élève est à la maison et présente des symptômes



La famille garde l'enfant à la maison et signale son absence à l'école



Eviter les contacts dans l'attente de la consultation médicale



Retour à l'école dès rétablissement, Un certificat médical de reprise est souhaitable.

Si l'enfant est positif, un délai d'éviction de 14 jours s'impose et le retour à l'école s'effectue avec certificat médical de reprise

Les symptômes

- Fièvre, maux de tête
- Toux sèche, maux de gorge, écoulement nasal
- Maux de ventre, diarrhée, vomissement

L'école reste ouverte et les classes fonctionnent normalement, dès lors que l'apparition de cas reste isolée. Une ou plusieurs classes peuvent être fermées temporairement si 3 cas se présentent simultanément. Les familles sont informées de la situation afin d'être plus vigilantes. Les informations concernant les élèves ou familles restent anonymes par souci de confidentialité.